

## PONTS DE PEAGE

### AMENDEMENT TELLIER

M. Tellier propose en amendement :

“Que ce bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu’il soit de nouveau renvoyé au comité général de cette Chambre, avec instruction de l’amender :

“1. En y retranchant la clause suivante :

“11. A moins qu’il ait eu accord préalable entre les parties intéressées à ce sujet, la commission des services d’utilité publique de Québec doit, par son ordonnance fixant les indemnités, déterminer par qui et de quelle manière sont entretenus les ponts ou chemins expropriés, et si elle le juge à propos, elle peut les mettre généralement à la charge d’une ou de plusieurs municipalités, locales ou de comté, de cité, de ville ou de village, qui y sont intéressés”.

“2. En y insérant des dispositions permettant aux municipalités intéressées de pouvoir elles-mêmes, par accord ou par arbitrage à la répartition des travaux d’entretien des ponts et des chemins expropriés.

POUR:—MM. Bernard, Bourassa, Cousineau, D’Auteuil, Gault, Lafontaine (Maskinongé), Patenaude, Pennington, Prévost, Sauvé Sylvestre et Tellier.—12.

CONTRE:—MM. Allard, Benoit, Bissonnet, Carbonneau, Cardin, Caron (Matane), Caron (L’Islet), D’Aigneault, Décarie, Delisle, Désautniers, Dion, Dorris, Finnie, Francoeur, Gaboury, Galipeault, Gendron, Geoffrion, Gosselin, Gouin, Hay, Kaine, Lafontaine (Berthier), Leclerc, Létourneau, Lévesque, Mackenzie, Morisset, Mousseau, Ouellette, Perron, Reed, Robert (St-Jean), Robillard, Séguin, Taschereau, Tessier, Thériault, Therrien, Tourigny, Vilas, Walker et Walsh.—44.

Mais il y a encore plus : le 21 février 1911, Monsieur Taschereau proposait un bill par lequel il voulait faire confirmer par la Chambre un arrangement relatif au Pont Dorchester dans la cité de Québec. Suivant en cela la politique de l’opposition, Monsieur Lavergne proposait la motion suivante :

(Voir journaux Ass. Lég. 1911, p. 5).